

Où en est la réforme des nullités de mariage?

— Le 8 septembre 2015, le pape François publiait deux motu proprio afin de simplifier les procédures des nullités de mariage.

— Cinq ans plus tard, les procédures sont moins longues, mais les dossiers plus nombreux.

Jusqu'en 2015, l'Église ne déclarait un mariage nul – ou invalide – qu'après deux sentences successives conformes : si une première instance reconnaissait l'invalidité, celle-ci devait être confirmée par un second tribunal. Ce n'est plus obligatoire depuis la réforme voulue par le pape François et entérinée par deux textes (1) en septembre 2015. « Bien souvent, les époux ont réorganisé leur vie sur de nouvelles bases : ils font donc rarement appel après la première instance », justifie le père Patrick Pégourier, défenseur du lien à l'officialité de Lyon.

« Peu d'évêques connaissent suffisamment le droit canonique pour s'estimer compétents. »



Les frais de nullité de mariage varient d'une officialité à l'autre mais sont adaptés aux revenus des conjoints. Corinne Simon/Ciric

Dans cette officialité, la procédure dure désormais un an en moyenne, contre deux auparavant. À Besançon, le temps gagné est d'environ six mois. Si l'écart est moins grand à Paris, c'est parce que le manque de personnel crée des « embouteillages », selon Marie-France Boulte, qui y travaille comme avocate ecclésiastique. Les dossiers mettent du temps à être traités, et les formalités restent longues. Mais si le parcours est plus bref qu'auparavant, obtenir une invalidation de mariage n'est pas plus « facile » pour autant : les chefs de nullité n'ont pas changé.

La médiatisation de la réforme de 2015 a, par ailleurs, eu un effet inattendu : plusieurs tribunaux ecclésiastiques ont enregistré une hausse significative du nombre de demandes, vraisemblablement du fait du regain de visibilité pour des procédures souvent mal connues.

L'officialité de Lille, qui enregistrait environ 35 demandes annuelles, en a ainsi reçu 65 en 2017. « Ce nombre énorme vient empêcher un fonctionnement normal de l'officialité, qui doit aussi gérer cet

afflux », souligne l'official, le père Raphaël Willot. Pour résumer, le temps qu'elles ont gagné avec la suppression de la deuxième instance, les officialités le « perdent » avec le surplus de procédures.

Si la réforme de 2015 prévoyait la « gratuité » de la procédure, le pape s'en était remis aux conférences épiscopales pour la mettre en place.

paroles

« La miséricorde, comme dans "Amoris Lætitia" »

Philippe Bordeyne
Recteur de l'Institut catholique de Paris (ICP)

« Le motu proprio *Mitis Iudex* a été publié entre l'Assemblée extraordinaire (2014) et l'Assemblée ordinaire (2015) du Synode sur la famille. En plus de raccourcir la procédure pour la rendre plus accessible, l'idée

Or, en France, cela n'a pas été le cas. « On a tous compris que cela concernait d'autres pays », explique le père Ludovic Danto, doyen de la faculté de droit canonique de l'Institut catholique de Paris (ICP). « L'Église de France n'a jamais "fait d'argent" sur les nullités de mariage. D'ailleurs, les personnels des officialités sont tous bénévoles, sauf les prêtres. »

était d'y faire participer les évêques : c'est-à-dire replacer la pastorale au cœur des questions canoniques. Certaines des intuitions de ce motu proprio se sont dévoilées dans *Amoris Lætitia* en 2016, à commencer par la miséricorde. Avec les reconnaissances des nullités de mariage, l'Église donne un signe concret aux anciens époux que quelque chose ne dépendait pas d'eux. Elle reconnaît donc la vulnérabilité des personnes, mais prend aussi ses responsabilités : le mariage est une grande chose, et l'Église n'a pas toujours les moyens pastoraux qu'il soit préparé comme il devrait l'être. »
Recueilli par Mélinée Le Priol

Pour le père Patrick Pégourier non plus, une telle procédure « ne peut pas être gratuite ». Mais il précise que l'Église s'adapte aux revenus des conjoints : le plus souvent, c'est alors le diocèse qui complète. À Lyon, cela revient à environ 1 000 € pour la première instance, ou moins selon les revenus des conjoints.

Si le tribunal est habituellement composé de trois juges, clercs ou laïcs (et donc aussi des femmes), le motu proprio permet la constitution d'un juge unique en première instance, pour certains dossiers. La plupart des officialités françaises se montrent toutefois réticentes à cette mesure, estimant que laisser une telle décision à une seule personne risque de multiplier les erreurs.

La réforme a également instauré la possibilité d'une procédure brève, dans les cas où la nullité est soutenue par des arguments « particulièrement évidents ». Dans ces cas, l'évêque est obligatoirement juge. Mais les officialités peinent à reconnaître des cas « évidents ». « Par ailleurs, peu d'évêques connaissent suffisamment le droit canonique pour

s'estimer compétents », ajoute le père Ludovic Danto. Résultat, ils sont très peu à avoir déjà jugé des nullités de mariage depuis 2015, hormis quelques exceptions comme à Lille.

Le fait que l'évêque puisse être juge ne va pas sans poser problème, selon le père Ludovic Danto. « Le poids symbolique de la fonction épiscopale peut empêcher certains défenseurs du lien (l'équivalent du procureur, NDLR.) de faire appel de la sentence d'un évêque », assure-t-il.

Avec la réforme, ces défenseurs du lien, chargés de défendre le lien matrimonial, sont pour lui devenus des éléments clés de la procédure : « Avant, ils n'avaient pas l'habitude de faire appel, car, avec la double sentence, le système s'autorégulait. Aujourd'hui, ils doivent s'assurer que la sentence (du tribunal, ou de l'évêque) respecte le droit. Cette réforme ne sera viable que si les défenseurs du lien trouvent leur place. »

Mélinée Le Priol

(1) *Mitis Iudex Dominus Iesus* (« Le Seigneur Jésus, juge clément ») et *Mitis et misericors Iesus* (« Jésus doux et miséricordieux »).

livre du jour

Un éprouvant «marathon canonique»

— Dans un livre très personnel, une mère de famille divorcée raconte son combat pour contester la demande en nullité instruite par son ex-mari en 2011.

Divorce et nullité de mariage. Marathon canonique et démarche thérapeutique d'une femme de foi
de Sophie Touttée Henrotte
Éd. du Signe, 208 p., 14 €

«J'ai souhaité créer cette famille avec lui et me marier pour la vie avec lui (...). Ce serait mentir que de prouver le contraire et mentir aussi devant Dieu.» Telle a été, pendant les quatre ans et huit mois d'un éprouvant «marathon canonique», la ligne de défense de Sophie Touttée Henrotte, dont l'ex-époux a demandé, six ans après leur divorce, l'invalidation de leur mariage religieux – d'après elle, pour pouvoir se remarier à l'église.

Cette ligne de défense, cette coach et thérapeute de 52 ans l'a tenue devant les tribunaux ecclésiastiques de Paris, de Versailles puis de Montpellier, jusqu'à ce que le «grave défaut de discernement» ne soit finalement pas reconnu en troisième instance, en août 2015 (1).

Son mariage n'a donc pas été déclaré invalide par l'Église, au soulagement de cette mère de trois enfants: pour elle, il était impensable de les laisser croire qu'ils étaient nés de parents «incapables de discernement».

Au cours de ces 200 pages de récit personnel – à la prolixité parfois excessive –, le lecteur découvre des procédures méconnues, qui font l'objet de peu de témoignages écrits. C'est l'intérêt de ce livre, du reste solidement documenté. Motifs de nullité, composition du tribunal, rôle des témoins: les encadrés ex-



plicatifs, ainsi que les références bibliographiques, sont autant d'outils pour qui souhaite en savoir plus sur ce sujet parfois ardu.

Déstabilisée par le «débaillement» auquel l'acculent les audiences et expertises psychiatriques, blessée par les prêtres qui, au fil des mois, l'ont encouragée à accepter l'invalidité de son union, Sophie Touttée Henrotte se montre souvent en colère contre une institution qu'elle juge «hypocrite». Elle va jusqu'à affirmer que l'Église, par les déclarations de nullité, cherche à «retrouver des gens à marier dans ses églises».

Mais au-delà d'une certaine outrance, le témoignage touche par le sentiment de solitude qui s'en dégage, notamment en ce qui concerne l'accès aux sacrements. «J'ai fait une erreur – en divorçant –, j'ai persévéré dans l'erreur en me battant contre la nullité de

mon mariage alors que j'aurais pu saisir cette opportunité pour revenir aux sacrements. Désormais c'est ma croix, mon bâton de pèlerin», écrit celle qui, de nouveau en couple, ne communique plus.

Sophie Touttée Henrotte se montre souvent en colère contre une institution qu'elle juge «hypocrite».

Ayant coupé les liens avec son ex-conjoint depuis la procédure de nullité, elle ne peut pas non plus emprunter le parcours spirituel proposé par le pape François pour retrouver l'accès aux sacrements, celui-ci exigeant une pacification de la relation des anciens époux.

Mélinée Le Priol

(1) C'était juste avant la réforme d'octobre 2015: il fallait donc encore deux instances conformes pour reconnaître la nullité d'un mariage.

La mort de Mgr Georg Ratzinger, frère de Benoît XVI

— Le frère du pape émérite Benoît XVI, Mgr Georg Ratzinger, est décédé le 1^{er} juillet matin à Ratisbonne (Allemagne) où son frère l'avait visité deux semaines plus tôt.

Rome
De notre envoyé spécial permanent

Frère aîné du pape émérite Benoît XVI, Mgr Georg Ratzinger, 96 ans, est mort hier matin à Ratisbonne (Allemagne), ville dont il a dirigé pendant trente ans le célèbre chœur des «Moineaux de la cathédrale» (*Regensburger Domspatzen*).

Né en 1924 dans la ville de Pleiskirchen, Georg Ratzinger est passionné par la musique dès l'enfance, prenant en main, à 10 ans, l'harmonium de l'église paroissiale de Traunstein. Se sentant, comme son frère après lui, appelé à la prêtrise, il entre en 1935 au petit séminaire de Traunstein, où il se perfectionne à la musique et au chant et où Joseph le rejoindra quatre ans plus tard.

Si la famille est profondément antinazie, la guerre le rattrape pourtant et il se retrouve en 1942 dans la Wehrmacht en Hollande puis, début 1944, en Italie, en pleine bataille du mont Cassin, avant de se replier sur Rome puis Bolsène, où il est blessé, puis fait prisonnier près de Bologne.

De retour en Bavière, il entre avec



Christof Stache/AFP

son frère au séminaire de Freising en 1946. Ils seront ordonnés prêtres le même jour, le 29 juin 1951. Mais alors que Joseph revient au séminaire comme professeur, Georg part au conservatoire de Munich.

En 1964, il est choisi pour prendre la tête du chœur de la cathédrale de Ratisbonne. Il y restera trente ans, gagnant la réputation d'un chef exigeant, parfois dur. «Autant il était débonnaire envers les garçons pendant leurs loisirs, autant la discipline régnait lors des répétitions du chœur», résume Michael Hesemann dans sa biographie (1).

Dans les années 2010, un rapport révélera la dureté de l'éducation au sein du chœur, 500 enfants ayant subi, de 1945 à 1992, des violences physiques et 67 des sévices sexuels. Mgr Georg Ratzinger, qui reconnaîtra avoir «donné des gifles» et sous-

estimé l'ampleur de la violence, n'est pas directement accusé mais «ne serait pas intervenu malgré sa connaissance des faits».

En 1969, avec leur sœur Maria qui s'occupe de lui, Joseph le rejoint à Ratisbonne: sa petite maison de Pentling est alors pour Georg «un refuge, un lieu où je savais être toujours le bienvenu». Mais Joseph s'éloigne à nouveau: à Munich comme archevêque, puis à Rome où Jean-Paul II l'appelle comme préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, avant son élection comme pape, en 2005. «J'étais triste à l'idée qu'il n'aurait vraisemblablement plus de temps à me consacrer», a raconté celui qui craignait alors de perdre un frère. J'avais le cœur lourd.»

La papauté n'entame pourtant guère leurs liens, et Georg vient souvent au Vatican. Il passe aussi l'été à Castel Gandolfo, où un malaise cardiaque le surprend en 2005. Depuis la renonciation de Benoît XVI, il venait régulièrement à Rome. Cette année, la crise du Covid-19 ne lui avait pas permis le voyage et c'est Benoît XVI qui, à la surprise générale, avait rejoint Ratisbonne, le 18 juin, pour venir au chevet de son frère dont l'état s'était subitement dégradé. Un ultime rendez-vous pour celui qui était sa dernière famille.

Nicolas Senèze

(1) Mon frère, le pape, de Georg Ratzinger (entretien avec Michael Hesemann), Bayard 2011, 320 p., 19,90 €.

essentiel

Nord — Le père Thierry Magnin nommé à l'université catholique de Lille

Le père Thierry Magnin, 67 ans, n'aura pas tardé à retrouver son milieu de prédilection: l'enseignement supérieur. Démonstrateur de la charge de secrétaire général et porte-parole de la Conférence des évêques de France (CEF), il est nommé président-recteur délégué aux humanités de l'Université catholique de Lille qui accueille 33 000 étudiants. Ordonné prêtre en 1985, il a été vice-recteur de l'Institut catholique de Toulouse et recteur de l'Université catholique de Lyon.

Vatican

Le pape demande une enquête sur la basilique Saint-Pierre

Le pape François a ordonné lundi 29 juin une enquête sur la Fabrique de Saint-Pierre, l'organisme qui, depuis le XVI^e siècle, gère la basilique. Après un signalement du bureau du réviseur général, la justice vaticane y a récemment saisi des documents et ordinateurs tandis que, à la suite du nouveau code des marchés publics entré en vigueur le 1^{er} juillet au Vatican, le pape a désigné l'ancien nonce apostolique Mario Giordana comme «commissaire extraordinaire» chargé de «mettre à jour les statuts» de la Fabrique, d'en «clarifier l'administration» et de la réorganiser.

sur la-croix.com

— **Les évêques américains demandent une aide d'urgence pour les écoles privées**
— **Benoît Cassaigne, nouveau président du CFRT**

► Ce soir à 20h en direct sur France Musique

Concert de l'Orchestre Philharmonique de Radio France

Leonardo García Alarcón, direction

► Et en vidéo sur francemusique.fr et Facebook Live

LA CROIX

france
musique